

# COMPTE RENDU

## Conseil Municipal du 04 Décembre 2020

Le 04 décembre deux mille vingt le Conseil Municipal de la commune de LENTIOL, dûment convoqué le 30 novembre 2020 s'est réuni en session ordinaire à 18 heures 30, à la salle des fêtes Lentiol, sous la Présidence de Monsieur Henri COTTINET, Maire.

**PRESENTS** : MM. Henri COTTINET, Stéphane MACHON, Natacha CANIARD, Frédéric BASSON, Muriel SOULLIER, Gwénaél RANC, Igor UKALOVIC, Rodolphe GROSFILLEY, Françoise ARGOUD

**ABSENTS** :

**ABSENTS EXCUSES** : Véronique JOLLY, Sabine PELFRENE (pouvoir à Stéphane MACHON)

**Secrétaire de Séance** : Igor UKALOVIC

Début de séance 18h40

Le compte rendu de la réunion du 26 octobre 2020 est approuvé à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

**Devis divers** :

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire d'entreprendre des travaux d'élagage sur les voiries communales et la salle des fêtes.

Pour cela divers devis ont été demandés, il en donne lecture aux membres du conseil.

- Abattage des 2 peupliers route de la Croix Blanche et étêtage du frêne place de la mairie, arbres devenus dangereux : 2 340 € TTC
- Travaux au lamier sur les voiries communales (Vallée du Régrimay et Route de la Croix Blanche) : 3 984 € TTC
- Tailles arbustes variés salle des fêtes : 417 € TTC les employés communaux se chargeront de l'évacuation des branches.

Les membres du conseil municipal valident ces trois devis à l'unanimité, les dépenses correspondantes seront inscrites au budget 2021.

\*\*\*\*\*

**Réf : 2020-33 : Convention protection sociale du Centre de Gestion de l'Isère :**

L'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée dispose que les centres de gestion peuvent souscrire des conventions de participation de protection sociale complémentaire « pour le compte des collectivités et établissements de leur ressort qui le demandent ». Le CdG38 a donc lancé une procédure de convention de participation « dans les conditions prévues au II du même article (article 88-2 de cette loi) » c'est-à-dire conformément au décret du 8 novembre 2011 auquel ce texte renvoie. Ensuite, « les collectivités et établissements publics peuvent adhérer à ces contrats par délibération, après signature d'une convention avec le Centre de gestion de leur ressort ».

Il est proposé aux élus qu'à la date du 01 janvier 2021, la commune de LENTIOL, adhère au contrat-cadre mutualisé pour les lots suivants :

### **Lot 1 : Protection santé complémentaire**

Pour ce risque, le niveau de participation sera fixé comme suit :

La commune participe à hauteur de 50 % du montant de la garantie de base 43.90 € soit 21.95 € de participation mensuelle) montant fixe réévalué en fonction de l'évolution du montant de la garantie de base.

### **Lot 2 : Prévoyance contre les accidents de la vie**

Pour ce risque, le niveau de participation sera fixé comme suit :

La commune participe sur la base de ¼ de la cotisation de base (0.85%) par agent, ce qui représente au 01/01/2021 une participation globale de 14.04 € par mois.

Pour chacune de ces catégories, plusieurs formules sont proposées à la commune de LENTIOL.  
Cette prestation est prise en charge dans le cadre de la cotisation additionnelle versée au Centre de gestion de l'Isère.  
Durée du contrat : 6 ans, à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020, renouvelable un an.  
La commune de Lentiol autorise le Maire à signer les conventions en résultant.

Après en avoir délibéré, les élus valident à l'unanimité des membres présents, les propositions ci-dessus et les conditions de participation de l'employeur.

\*\*\*\*

#### **Réf : 2020-34 : Décision Modificative N°02.**

Monsieur le Maire informe le conseil que suite à la dissolution de l'AFR (Association Foncière de Remembrement) la commune de Lentiol se voit gratifier de 51.29 € à mettre en excédent de fonctionnement (R002), une décision modificative N° 02 doit être votée :

R 002	Excédent antérieur reporté de fonctionnement	+ 51.29 €
D011 : D 60622	Carburant	+ 51.29 €

Les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité des membres présents la DM n°02 telle que présentée.

\*\*\*\*\*

#### **Réf : 2020-35 : Primes de fin d'année :**

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de délibérer sur l'attribution d'une prime exceptionnelle de fin d'année pour les employés communaux suivants :

Madame Delphine ASTRION : Titulaire du poste d'Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe

Madame Agnès ROBERT : Titulaire du poste de Rédacteur territorial principal 1<sup>ère</sup> classe, secrétaire de Mairie

Monsieur Gilbert MINODIER : CDI agent technique polyvalent,

Madame Elise MALLET : Stagiaire au poste d'adjoint technique,  
afin de les encourager dans leur travail.

Le conseil municipal après échanges et délibérations accepte la proposition du maire et attribuent une prime aux agents ayant accompli leur travail consciencieusement et avec assiduité.

\*\*\*\*\*

#### **Colis de fin d'année :**

Cette année 56 personnes âgées de plus de 65 ans peuvent bénéficier des colis de Noël ou repas de Pâques.

- 5 n'ont pas voulu de colis ni de repas, dont 2 en ont fait don au CCAS de la commune,
- 21 ont choisi le repas de Pâques,
- 30 ont préféré le colis de fin d'année, représentant 21 foyers.

La distribution aura lieu le samedi 19 décembre. Natacha adressera une convocation à chaque conseiller disponible.

\*\*\*\*\*

#### **Point sur la location de la salle des fêtes :**

Vu la situation sanitaire actuelle, les rassemblements de plus de 6 personnes ne sont pas autorisés, la salle des fêtes ne sera pas mise à la location au moins jusqu'au 31 janvier 2021.

Concernant la réouverture de la Bibliothèque, le nombre de personnes autorisées dans la salle est limité à 5, y compris les membres de la bibliothèque. Le port du masque est obligatoire pour tous dès 6 ans, les locaux doivent être aérés toutes les heures. Quant aux livres restitués, ils doivent rester en quarantaine au moins 3 jours étendus et non empilés sur une table, avant d'être remis en rayon.

#### **Compte rendu de réunions :**

- ✓ Igor UKALOVIC : Commission intercommunale culture.
- ✓ Rodolphe GROFILLEY : Commission intercommunale Eau et ordures ménagères.
- ✓ Françoise MAGNIAT : Périscolaire problème de manque d'enfant à la garderie et de place à la cantine (COVID-19)
- ✓ Natacha CANIARD : les effectifs sont en baisse notable, une nouvelle fermeture de classe est à craindre.
- ✓ Natacha CANIARD : Commission intercommunale sport.

- ✓ Frédéric BASSON : Commission Intercommunale – économie, commerce...
- ✓ Frédéric BASSON : Commission transition énergétique du TE 38.

\*\*\*\*\*

**Questions diverses :**

- Problème de réseau téléphonie mobile : M. Le Maire déplore la mauvaise qualité et les pannes récurrentes du réseau 3G/4G. Il est régulièrement en relation avec les services compétents qui malgré leurs nombreuses interventions n'arrivent pas à stabiliser la réparation (sur un autre relais) Françoise MAGNIAT relate les difficultés rencontrées par des habitants de la commune qui n'ont ni internet, ni téléphone fixe. Le portable ne passe pas non plus chez eux. Monsieur le Maire est bien conscient du problème mais malheureusement n'a pas de solution, si ce n'est peut-être d'envisager internet par satellite, option qui semble bien fonctionner de partout.

Fin de séance 21h30

Prochaine réunion le

